

La réalité de l'immonde



Dimanche 19 janvier, 20 h 50, un reportage de Zone interdite sur M6, « Enfants handicapés : révélations sur les centres qui les maltraitent ». Un documentaire à charge : l'État ne fait pas, ou pas assez. Les parents sont laissés sans solutions. Les institutions ne sont pas contrôlées. Les institutions et les professionnels sont maltraitants. L'ensemble ne donne pas dans la nuance en ignorant tout ce qui se fait de bien, les images-choc sont passées en boucle, le commentaire est accusateur. Mais au-delà des réactions irritées, critiques, défensives, il y a la réalité de deux instituts médico-éducatifs montrés du doigt. Maltraitements et violences physiques, absence de respect de l'intimité et de la pudeur, matériel et locaux inadaptés, conditions d'hygiène déplorables... On se croirait dans les pires des institutions du siècle dernier, ou au fond d'un mouroir roumain.

Comment est-il possible que cela existe encore ? Cela vaut la peine de réfléchir un instant aux chaînes de causalité.

La France manque d'établissements et de services spécialisés pour la prise en charge et l'accueil des enfants et des adultes polyhandicapés. Des familles en sont réduites à garder leurs « enfants » chez elles, au risque de leur vie sociale et parfois de leur éclatement.

Jusqu'à aujourd'hui, l'institution de référence (les agences régionales de santé) n'effectuait que très peu de contrôles qualitatifs. Cela va doucement changer avec les évaluations externes devenant obligatoires. Au moins, elles vont servir à cela.

Des établissements sont implantés dans des espaces vides d'emplois, et sont alors les seuls employeurs à la ronde. Leurs personnels sont souvent sans qualifications suffisantes et adaptées. La vie se déroulant, ils deviennent totalement dépendants de cet emploi-là. Ces établissements ont des prix de journée réduits, la masse salariale étant limitée par les effets de la non-qualification et par de faibles taux d'encadrement. Ils sont donc financièrement intéressants pour une tutelle financière toujours en manque de moyens.

Remontons la chaîne des maltraitements.

Un salarié s'emporte à l'égard d'un enfant. Il « craque ». C'est toujours possible. Il y a alors deux solutions : ses collègues interviennent pour qu'il prenne de la distance, et sa hiérarchie reprend cela avec lui. Mieux même, cela donne lieu à réflexion collective. C'est ce qui se fait, heureusement, dans la plupart des cas. L'autre solution est l'omerta, et la lente mais inéluctable marche vers une maltraitance généralisée, institutionnalisée. Faut-il alors condamner les lampistes ? Quelle est, au-dessus d'eux, la responsabilité des cadres, et de la direction ? Quelle est la responsabilité de l'institution gestionnaire, quelle que soit sa nature

(publique, privée associative, privée commerciale) ? Quelle est la responsabilité de l'institution publique qui finance et contrôle ?

Il y a aussi des locaux, des aménagements, des pratiques totalement en dehors des normes de l'humanité. Qui doit alerter, si même la direction ne demande pas les moyens d'une transformation radicale ? Tout ceci conduit à une banalisation du mal, comme un inéluctable qui échappe à l'action de chacun. Souvenons-nous que c'est toujours ainsi que se construisent et se maintiennent les systèmes totalitaires, les acteurs étant autant produits par les dispositifs qu'ils les produisent eux-mêmes. Voir hier les comparaisons entre les camps de concentration et les conditions de vie dans les hôpitaux psychiatriques faites par ceux qui revenaient des camps. Voir aujourd'hui, en psychiatrie, la banalisation des contentions et des isolements.

Posons la question encore autrement.

Il y a certes les responsabilités techniques, matérielles, la réalité des faits.

Mais il y a également la responsabilité vis-à-vis de soi : se permettre de faire, ne pas alerter, ne pas dire, alors avec quelle culpabilité ou quels mécanismes d'évitement de celle-ci, construits par soi-même ou proposés par d'autres ? Dans un établissement où la déontologie professionnelle n'existe pas, comment se débattre avec son éthique ? Obéissance et dépendance des « petits », et responsabilité, cela peut-il s'articuler ? D'autant plus que le rôle du chevalier blanc est douloureux. Dans un établissement, des éducatrices ayant alerté ont été licenciées. Dans l'autre, un chauffeur ayant alerté est mis au placard par sa hiérarchie, et rejeté par ses collègues. Heureusement ces cas sont probablement ultra minoritaires, car la plupart des établissements spécialisés sont des lieux où les usagers sont respectés et soutenus dans le cadre de projets éducatifs et thérapeutiques à peu près dotés des moyens nécessaires. Mais ces cas-là sont une telle horreur que la profession ne peut pas les ignorer au nom de leur inexistence statistique, ou au nom d'une revendication technique de plus de moyens. Et cela même si les solutions de fond ne sont pas dans ce que peut faire la profession, sauf à la marge peut-être, mais dans des choix économiques nationaux assortis d'exigences intelligentes dont la mise en acte doit être tout aussi intelligemment contrôlable. Et là, il y a du chemin à faire.

François Chobeaux

[Texte paru dans VST n°121](#)